



EUROPEAN ENERGY



Projet agrivoltaïque «
Combe-Trottier » - Scey-
sur-Saône-et-Saint-Albin

24 septembre 2025

Réponse aux demandes
complémentaires du service
environnement et risque de la
DDT 70 - PC07048224C0005



Information sur le document

Citation recommandée	Biotope, 2025 – Réponse aux demandes complémentaires du service environnement et risque de la DDT 70 - PC07048224C0005 – Projet agrivoltaïque « Combe-Trottier » - Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin - EUROPEAN ENERGY - 24 p.	
Nom de fichier	Reponse_complement_DDT_PC_07048224C0005.docx	
N° de contrat	2024671-4	
Date de démarrage de la mission	05/2025	
Maître d'ouvrage	TotalEnergies Renouvelables France	
Interlocuteur	Aurélie QUINCHARD	Contact : Mail : aqui@europeanenergy.com
Biotope, Responsable du projet	Mahikan RAYDELET BAILLY-SALINS	Contact : Mail : mraydelet@biotope.fr
Biotope, Volet paysage	Mathieu Thénot	Contact : Mail : mthenot@biotope.fr

Biotope est signataire de la « [Charte d'Engagement des Bureaux d'Études dans le domaine de l'évaluation environnementale](#) ».

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Sommaire

1	Éléments de réponse	4
1.1	Réponses à la demande complément formulée par la DDT70	4
1.1.1	Impacts et mesures sur les habitats naturels	4
1.1.2	Evaluation d'incidences Natura 2000	6
1.1.3	Demande complémentaire au titre de l'intégration paysagère du parc solaire	20
2	Bibliographie	24

1 Éléments de réponse

1.1 Réponses à la demande complément formulée par la DDT70

Pour une meilleure lisibilité du document, les remarques émises par la DDT 70 sont reprises dans un encadré en gras et les réponses apportées sont rédigées à la suite.

1.1.1 Impacts et mesures sur les habitats naturels

« Au vu du tableau 95 (surface des habitats sur l'aire d'étude rapprochée et surface impactée par le projet), page 224 de l'EI, le projet impacte directement 0,006 ha de robineraies (habitat arborescent) et 0,003 ha de manteau médioeuropéen mésotrophe calcicole à basicile (habitat arbustif) ».

La partie « Impacts résiduels sur les habitats » comprise au sein de l'étude d'impact présente un tableau mettant en évidence les surfaces d'habitats recensées sur l'aire d'étude rapprochée et celles impactées par le projet :

Grand type de milieu	Libellé de l'habitat	Surface recensée sur l'aire d'étude rapprochée (ha)	Surface impactée par l'emprise projet (ha) (dont zone témoin)
Habitats herbacées	Pelouses mésoxérophiles calcicoles	0,02	0
	Prairie/orlet des talus routiers à Fétuque faux-roseau	0,41	0,082
	Prairie de fauche fertilisée à Berce sphondyle et Brome mou	0,36	0,003
	Orlet calcicole à Coronille bigarrée et Brachypode penné	0,05	0
	Friche annuelle eutrophe à Capselle bourse-à-pasteur et Brome stérile	0,47	0,135
Habitats arbustifs et forestiers	Manteau médioeuropéen mésotrophe calcicole à basicline	0,58	0,003
	Hêtraie calcicole à Laiche glauque	0,89	0
	Robineraie nitrophile, mésophile à Chélidoine	0,34	0,006
Habitats anthropisés	Plantations de conifères	0,64	0
	Plantations de sapin de Noël	7,27	4,328
	Prairies améliorées.	0,81	0
	Cultures	1,82	0,198
	Terrains en friche	0,01	0
	Routes et chemins	0,09	0
Total		13,76 ha	4,755 ha

Tableau 1 : Surfaces d'habitats sur l'aire d'étude rapprochée et impactées par le projet

Le projet a été dimensionné pour impacter majoritairement des végétations anthropiques. En effet, 95% des habitats impactés sont d'origine anthropique (plantations de sapins de Noël, cultures) et ne présentent aucun enjeu.

Les surfaces d'habitats calculées sont le résultat d'une opération géomatique consistant à intercepter les surfaces d'habitats présentes au sein de l'aire d'étude avec les surfaces projetées du futur projet. De fait, certaines approximations sont possibles entre les calculs géomatiques et la réalité de terrain.

D'après le tableau précédent, le manteau médioeuropéen mésotrophe calcicole à basicline serait impacté sur 30 m².

En réalité, l'ensemble de cet habitat sera maintenu, comme en témoigne les mesures d'évitements et de réductions mises en place dans le cadre du projet :

- **ME – B01 : Évitement d'une partie des sites à enjeux environnementaux très forts et de l'entièreté des sites à enjeux forts**

D'après la carte de synthèse des enjeux écologiques, les manteaux médioeuropéens mésotrophe calcicoles à basiclines présentent un enjeu écologique très fort, et doivent être évités aux vues de leur intérêt pour les espèces de chiroptères. De fait, le respect de la mesure d'évitement ME-B01 permettra l'évitement de l'habitat.

- **MR – B03 : Bonnes pratiques de chantier et balisage préventif de protection de secteurs à enjeux écologiques élevés**

Cette mesure de bonnes pratiques vise à renforcer la mise en place de la mesure MR-B01 par un contrôle sur site permettant de garantir la préservation des milieux sensibles à enjeux, situés au sein ou à proximité de l'emprise projet. Le balisage préventif des patchs d'habitats de manteaux médioeuropéens localisés à proximité même du projet permettra de mettre en évidence les zones de non-impacts lors de la phase travaux.

Le respect de cette mesure, couplée au passage régulier d'un écologue sur site, permettra de contrôler et garantir l'évitement de l'entièreté des patchs d'habitats de manteaux médioeuropéens.

- **MR – B13 : Gestion des milieux semi-ouverts**

Cette mesure garantit la gestion des milieux semi-ouverts d'intérêt sur et à proximité du projet. Cette mesure est dimensionnée pour couvrir toute la surface des patchs de manteau médioeuropéen mésotrophe calcicole à basicline identifiés dans le cadre du projet, attestant du maintien de la totalité de l'habitat et de l'absence de destruction.

Les impacts résiduels annoncés sur 0,003 ha de cet habitat sont donc le résultat d'un calcul géomatique approximatif et non de la réalité de la vie du projet. Cette valeur sera modifiée lors de la mise à jour de l'EI.

D'après le tableau précédent, la robineraie nitrophile, mésophile à Chélidoine serait impactée sur 60 m².

Effectivement, la création d'un chemin de contournement reliant le projet à la route départementale nécessitera un passage à travers la Robineraie.

Toutefois, d'après les échanges avec la DDT 70 réalisés le 03/09/2025, la création de ce chemin ne nécessite pas la réalisation d'une demande de défrichement : « *Je vous confirme bien que la construction de la partie nord du "Chemin de contournement" de la scierie prévu avec votre projet de parc Agrivoltaïque à Scey-sur-Saône est exempté des dispositions de l'article L. 341-3 pour le défrichement envisagé dans votre cas* ».

1.1.2 Evaluation d'incidences Natura 2000

« Les autres espèces de chiroptères, bien qu'observées lors des inventaires de terrain (page 274 de l'EI), n'ont pas été retenues par le BE pour l'évaluation des incidences Natura 2000 (page 252 de l'EI), sans arguments pour cette éviction

- Grand Rhinolophe
- Petit Rhinolophe
- Murin de Bechstein
- Murin à oreilles échancrées »

"La seule espèce d'intérêt communautaire et observée (page 273 de l'EI), est le Busard saint Martin, mais qui n'a pas été retenu par le BE, sans explication, pour l'évaluation des incidences Natura 2000."

"Ont été écartés de cette évaluation le Busard Saint Martin et quatre espèces de chiroptères, pourtant observés lors des inventaires (voir pages 273 et 274 de l'EI). Deux observations :

- les arguments de cette non prise en compte ne sont pas indiqués,
 - une évaluation des incidences Natura 2000 doit porter sur toutes les espèces d'intérêt communautaire qui ont servi à désigner les sites Natura 2000 les plus proches du projet et qui ont été observés au sein de l'aire d'étude rapprochée, lors des inventaires de terrain.
- En conclusion, l'évaluation des incidences n'étant pas complète, il est demandé à ce que toutes les espèces d'intérêt communautaire observées lors des inventaires de terrain (incluant donc le Busard Saint Martin, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin de Bechstein et le Murin à oreilles échancrées) soient évaluées dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000."**

L'évaluation des incidences Natura 2000 ayant été modifiée dans le cadre de la rédaction de cette réponse, l'entièreté de cette dernière est reprise ci-dessous. Pour plus de visibilité, les modifications seront surlignées en gris clair.

La Zone de Protection Spéciale FR4312006 « Vallée de la Saône, elle-même recouverte sur la majorité de son territoire par la Zone Spéciale de Conservation FR4301342 « Vallée de la Saône », est située à 1,4 km à l'est de l'aire d'étude rapprochée.

Le projet présente donc des possibilités d'interactions avec les sites Natura 2000 précités, eux-mêmes partageant le même territoire (la ZSC recoupant complètement la ZPS). En conséquence, une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est requise pour ce projet.

Présentation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation des incidences

Type de site, code et intitulé Surface	Localisation et distance à l'aire d'étude rapprochée	Intérêt écologique connu (source : INPN)
ZPS FR4312006 « Vallée de la Saône » 17 906 ha	À environ 1,4 km à l'est	La vallée alluviale de la Saône (lit majeur et lit mineur) constitue ce site dominé par les prairies (fauche et pâture). En effet, les cultures dont la surface est globalement estimée à environ 15% restent localisées principalement à l'amont et à l'aval de Gray. Les prairies humides de la vallée de la Saône, ainsi que certains milieux connexes (roselières, ripisylves), recèlent une importante richesse ornithologique ; et plusieurs espèces nicheuses présentent un intérêt patrimonial très fort. Il faut noter également que le Val de Saône constitue un axe migratoire et offre plusieurs sites d'hivernage intéressants. Malgré la mise en culture de certains secteurs, les prairies inondables du lit majeur constituent encore des complexes fonctionnels bien typiques et bien individualisés dans lesquels les groupements végétaux aquatiques, prairiaux ou forestiers restent remarquables.

Type de site, code et intitulé Surface	Localisation et distance à l'aire d'étude rapprochée	Intérêt écologique connu (source : INPN)
		Parmi les groupements herbacés constituant le lit majeur de la vallée, on distingue : - L'arrhénathéraie à colchique, prairie qui se développe sur les niveaux topographiques supérieurs. Elle est menacée par les cultures en raison du caractère temporaire et court de l'inondabilité du sol. - Les prairies inondables à brome et à séneçon et pâture mésohygrophile occupent la plus grande partie de la surface alluviale, sur les niveaux topographiques moyens et inondables. Elles présentent une grande diversité floristique, caractéristique des couloirs alluviaux. - Les prairies longuement inondables à Oenante fistuleuse et le groupement pâturé inondable à Vulpin genouillé sont des groupements rencontrés dans les dépressions mouillées une grande partie de l'année. Deux espèces végétales protégées leur sont associées : la Stellaire des marais et la Gratiola officinale. Ces groupements assurent la transition topographique entre les prairies de niveau moyen et les groupements plus humides ou aquatiques. L'ensemble de ces prairies est actuellement géré en fauche, pâturage ou système mixte ; les apports de fertilisants sont généralement faibles à nuls. On peut considérer qu'il s'agit de milieux naturels fragiles, menacés par des processus d'intensification (amendement ou mise en culture) ou de conversion (plantation de peupliers) qui ont, jusqu'à présent, relativement épargné le site. Des formations plus linéaires ou ponctuelles de mégaphorbiaies, cariçaies et roselières sont associées à ces ensembles prairiaux. En quelques endroits, ces groupements peuvent atteindre une extension importante (à Rupt-sur-Saône, par exemple). Dans le lit majeur de la Saône, se développent également plusieurs types de forêts : - La chênaie-frênaie-ormie inondable est bien représentée dans la plaine d'inondation de la Saône. Seule cette vallée (et la zone de confluence avec l'Ognon) présente ce groupement en Franche-Comté. Elle est fragmentaire en amont de Gray (confluences de la Lanterne et de la Superbe, Rupt-sur-Saône, Mercey, Autet) pour devenir plus importante sur la partie basse où elle formait un continuum jusqu'à l'aval de Pontallier-sur-Saône. Ces forêts sont marquées par un régime d'inondation régulier (de quelques décimètres à plus d'un mètre) et sont installées sur des terrains fertiles. Marquées par une grande productivité, ce sont des milieux forestiers exceptionnels par la diversité des essences telles que l'Orme lisse ou le Frêne oxyphylle. Ce dernier est une espèce supra-méditerranéenne et ces secteurs constituent les stations les plus septentrionales de l'est de la France. - Des aulnaies marécageuses apparaissent dans les secteurs engorgés du lit inondable. Elles sont très localisées (Chaux-les-Port par exemple). - Les saulaies et aulnaies-frênaies de rives, malgré leur fonction stabilisatrice des berges et épuratrices des eaux, restent fragmentées car supplantées par les peupleraies. Elles restent malgré tout bien développées sur la basse vallée de la Lanterne. Quelquefois, ces aulnaies-frênaies forment des bois tels que le bois de la Vaire à Oanches et le bois des Vernes à Vauchoux. - L'érablaie-tiliaie à Scolopendre est très localisée, de manière linéaire, sur les zones de pente en front de faille des plateaux calcaires sous-jacents. La diversité végétale y est très élevée. L'intérêt des habitats prairiaux et forestiers est renforcé par la présence de bras secondaires, de bras morts et de mares temporaires ou non. Ces milieux abritent une végétation originale avec plusieurs espèces protégées. Entre autres, le groupement à Hydrocharis (faux-nénuphar), prioritaire, occupe de nombreux bras morts du Val de Saône lorsque l'eau est stagnante. Il héberge deux espèces protégées régionalement, l'Hydrocharis des grenouilles et le Stratiotes faux-alpès. L'axe fluvial constitue avant tout un lieu d'intérêt ornithologique remarquable. Il constitue une zone de nidification unique en Franche-Comté pour certaines espèces à très forte valeur patrimoniale. Citons le Râle des genêts, habitant des terrains humides à bonne couverture herbeuse, menacé par la disparition de son habitat et par la modernisation des pratiques agricoles, la fauche précoce en particulier, ou encore la Marouette ponctuée et le Blongios nain, oiseaux des zones marécageuses, bénéficiant eux-aussi d'une protection européenne. Le site abrite également de nombreux rapaces, dont 3 des 4 espèces de busards ainsi que la Pie-grièche écorcheur, le Martin pêcheur, ou la Pie-grièche à tête rousse. La vallée est aussi une voie de migration importante d'espèces liées aux prairies humides et menacées par leur raréfaction. La Grue cendrée, un des plus grands oiseaux d'Europe nichant à l'extrême nord des pays scandinaves, en est un exemple.

Type de site, code et intitulé Surface	Localisation et distance à l'aire d'étude rapprochée	Intérêt écologique connu (source : INPN)
		Les milieux naturels du site sont aussi extrêmement favorables au développement des amphibiens parmi lesquels il convient de mentionner le Triton crêté et le crapaud Sonneur à ventre jaune, protégés au niveau européen. Quelques insectes également sont remarquables, comme le Lucane cerf-volant, plus grand coléoptère d'Europe, dont la larve se développe dans le bois mort des chênes, ou encore le Cuivré des marais, papillon des prés et clairières de forêts humides. Des libellules protégées au niveau européen, telles que l'Agrion de Mercure ou la Cordulie à corps fin, sont également présentes sur le site. Toujours dans le domaine faunistique, il est intéressant de mentionner la présence de nombreux chiroptères inscrits à l'annexe II de la directive Habitats. Le développement de ces mammifères, strictement insectivores, est corrélé au maintien d'écosystèmes marqués par une bonne productivité (prairies alluviales inondables, forêts inondables, cours d'eau). Plusieurs colonies profitent d'un ensemble de conditions actuellement favorables. Parmi elles, deux colonies de Grand Murin d'importance régionale logent à Port-sur-Saône et à Gray. La grotte du Carroussel abrite 10% des effectifs régionaux de Minioptères de Schreibers. A Vellexon, une colonie importante de Grand Rhinolophe est également présente. La qualité des eaux de la Saône et de ses affluents est correcte (classe 1B) sur 50 % de son linéaire et médiocre (classe 2) sur le reste. Compte-tenu de ses caractéristiques morpho-dynamiques, de la présence d'un lit majeur largement développé et de son régime hydrologique de type pluvial, caractérisé par des hautes eaux de début d'automne, poursuivies généralement jusqu'en février-mars, la Saône est un exemple type de rivière à Brochet. Cette espèce trouve, en effet, dans les prairies de bas niveau longuement inondées au début du printemps des frayères* propices. Doit être impérativement mentionnée dans ce domaine, l'importance vitale des affluents pour la reproduction des poissons. De très nombreux espaces de ce type ont subi des travaux de correction assez importants. Certains ont cependant conservé, sur des territoires réduits, des caractéristiques favorables à certains poissons tels que la Bouvière, espèce polluo-sensible ou le Chabot, deux poissons des zones bien oxygénées, à fort courant. L'Ecrevisse à pieds blancs est présente sur les petits effluents forestiers du secteur de Rupt.
ZSC FR4301342 Vallée de la Saône 21 691 ha	À environ 1,4 km à l'est	Même intérêt que la ZPS 'Vallée de la Saône »

Présentation des habitats visés à l'Annexe I de la Directive Habitats à l'origine de la désignation des sites concernés

Le tableau suivant présente de manière synthétique le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 (données mises à jour et transmises à la Commission européenne en février 2024 ; source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/>).

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000)	Habitat prioritaire	ZSC FR4301342
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	NON	Cité au FSD
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>	NON	Cité au FSD
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	NON	Cité au FSD
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	NON	Cité au FSD
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p</i>	NON	Cité au FSD
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	OUI (* sites d'orchidées remarquables)	Cité au FSD

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000)	Habitat prioritaire	ZSC FR4301342
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	NON	Cité au FSD
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	NON	Cité au FSD
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	NON	Cité au FSD
7720	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	NON	Cité au FSD
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	NON	Cité au FSD
91D0	Tourbières boisées	NON	Cité au FSD
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	NON	Cité au FSD
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	NON	Cité au FSD
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	NON	Cité au FSD
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	NON	Cité au FSD

Présentation des espèces visées à l'annexe II de la Directive Habitats à l'origine de la désignation des sites concernés

Le tableau suivant présente de manière synthétique le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 (données mises à jour et transmises à la Commission européenne février 2024 ; source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/>).

Groupe	Code N2000	Nom vernaculaire	Nome scientifique	ZSC FR4301342
Chiroptères	1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Cité au FSD
	1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Cité au FSD
	1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Cité au FSD
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Cité au FSD
	1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Cité au FSD
	1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Cité au FSD
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Cité au FSD
Bryophyte	1381	Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>	Cité au FSD
Mammifères	1352	Loup gris	<i>Canis lupus</i>	Cité au FSD
	1361	Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Cité au FSD
Poissons	5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Cité au FSD
	6147	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	Cité au FSD
	6147	Soiffe	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Cité au FSD
	1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Cité au FSD
Lépidoptères	1078	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Cité au FSD
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Cité au FSD
	1025	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Cité au FSD
Gastéropodes	1016	Vertigo de Des Moulins	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Cité au FSD

Groupe	Code N2000	Nom vernaculaire	Nome scientifique	ZSC FR4301342
Bivalves	1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	Cité au FSD
Odonates	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cité au FSD
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Cité au FSD
Arthropodes	1092	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Cité au FSD
Amphibiens	1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Cité au FSD
	1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Cité au FSD
Coléoptères	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Cité au FSD
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Cité au FSD

Présentation des oiseaux visés à l'article 4 de la Directive Oiseaux à l'origine de la désignation des sites concernés

Le tableau suivant présente de manière synthétique le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 (données mises à jour et transmises à la Commission européenne en février 2024 ; source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/>).

Code Natura 2000	Nom scientifique	Statut sur le site	Site concerné
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Concentration (migratrice)	ZPS FR4312006
A222	<i>Asio flammeus</i>	Concentration (migratrice)	
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire	
A234	<i>Picus canus</i>	Sédentaire	
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Sédentaire	
A246	<i>Lullula arborea</i>	Reproduction (migratrice)	
A255	<i>Anthus campestris</i>	Concentration (migratrice)	
A321	<i>Ficedula albicollis</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A338	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction (migratrice)	
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Concentration (migratrice)	
A391	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Hivernage (migratrice)	
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Hivernage (migratrice)	
A007	<i>Podiceps auritus</i>	Concentration (migratrice)	
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Hivernage (migratrice)	
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Hivernage (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Reproduction (migratrice)	
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Reproduction (migratrice)	
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	Concentration (migratrice)	
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Hivernage (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A028	<i>Ardea cinerea</i>	Hivernage (migratrice)	
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	

Code Natura 2000	Nom scientifique	Statut sur le site	Site concerné
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	Concentration (migratrice)	
A036	<i>Cygnus olor</i>	Reproduction (migratrice)	
A038	<i>Cygnus cygnus</i>	Hivernage (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A043	<i>Anser anser</i>	Hivernage (migratrice)	
A045	<i>Branta leucopsis</i>	Concentration (migratrice)	
A052	<i>Anas crecca</i>	Hivernage (migratrice)	
A054	<i>Anas acuta</i>	Hivernage (migratrice)	
A059	<i>Aythya ferina</i>	Hivernage (migratrice)	
A061	<i>Aythya fuligula</i>	Hivernage (migratrice)	
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction (migratrice)	
A073	<i>Milvus migrans</i>	Reproduction (migratrice)	
A074	<i>Milvus milvus</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A078	<i>Gyps fulvus</i>	Concentration (migratrice)	
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Reproduction (migratrice)	
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Reproduction (migratrice)	
A084	<i>Circus pygargus</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Concentration (migratrice)	
A097	<i>Falco vespertinus</i>	Concentration (migratrice)	
A098	<i>Falco columbarius</i>	Concentration (migratrice)	
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Reproduction (migratrice)	
A119	<i>Porzana porzana</i>	Reproduction (migratrice)	
A122	<i>Crex crex</i>	Reproduction (migratrice)	
A127	<i>Grus grus</i>	Concentration (migratrice)	
A133	<i>Burhinus oediconemus</i>	Concentration (migratrice)	
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	Concentration (migratrice)	
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Reproduction (migratrice) et Concentration (migratrice)	
A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Hivernage (migratrice)	
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Hivernage(migratrice) et Concentration (migratrice)	
A156	<i>Limosa limosa</i>	Reproduction (migratrice)	
A160	<i>Numenius arquata</i>	Reproduction (migratrice)	
A166	<i>Tringa glareola</i>	Concentration (migratrice)	
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	Concentration (migratrice)	
A176	<i>Ichthyophaga melanocephalus</i>	Concentration (migratrice)	
A179	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Hivernage (migratrice)	

Espèces visées à l'annexe II de la Directive Habitats justifiant la désignation de la ZSC FR4301342

Groupe	Espèces	Site concerné	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
Chiroptères	Grand murin	ZSC FR4301342	Espèce identifiée avec certitude sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée en période automnale et dans la friche herbacée au nord-ouest en été. L'aire d'étude rapprochée est donc sur un axe de transit de cette espèce pour rejoindre les milieux de chasse et s'y alimente de manière opportuniste, principalement en période automnale. Aucun gîte favorable n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée.	Oui : espèce à grandes capacités de déplacements
	Minioptère de Schreibers		Espèce non contactée avec certitude, cependant, le groupe d'espèce le concernant est présent. De plus, il a été identifié à proximité du site d'étude. Cette espèce est considérée uniquement en transit sur l'aire d'étude rapprochée.	Oui
	Barbastelle d'Europe		Espèce identifiée sur l'ensemble des points d'écoute aux trois saisons d'inventaire. Cependant, elle est présente tout au long de la nuit en chasse le long des lisières arborées au nord-ouest et à l'est de l'aire d'étude rapprochée en toute saison. Le cœur du site, moins attractif pour cette espèce, est seulement une zone de déplacement. Des contacts sont enregistrés au coucher du soleil et juste avant le lever du soleil, ce qui indique la présence de gîtes à proximité. Les lisières arborées présentes sur l'aire d'étude rapprochée constituent des terrains de chasse favorables pour cette espèce qui se nourrit à 90% de papillons de nuit. Les lisières et les plantations de sapin sont également des axes de transit. La Barbastelle d'Europe est connue pour utiliser un réseau de gîtes arboricoles. Au regard des heures des derniers contacts, un ou des gîtes arboricoles doivent être présents dans les boisements aux alentours de l'aire d'étude rapprochée.	Oui : espèce à grandes capacités de déplacements
	Grand rhinolophe		Espèce identifiée au printemps et à l'automne avec une activité importante le long de la lisière du bosquet à l'est de l'aire d'étude rapprochée. Il est également identifié ponctuellement dans les larges allées au sein de la culture de sapin. Les milieux de lisière sont des supports de transit favorables pour cette espèce mais également des milieux de chasse favorables. Étant donné les spécificités de son cri sonar, cette espèce est peu détectable. Aucun gîte potentiel n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée, cependant du fait de la faible dispersion de cette espèce, un gîte est potentiel dans les bâtis avoisinants en période de transit automnal et printanier. L'aire d'étude rapprochée comprend donc des habitats de transit et de chasse uniquement en période de migration.	Oui
	Petit rhinolophe		Espèce identifiée régulièrement en toute saison sur l'ensemble de l'aire d'étude. Elle est en chasse en toute saison le long des lisières à l'est et plus ponctuellement le long de la haie à l'ouest. Les lisières présentes sur l'aire d'étude rapprochée sont des axes de transit et des milieux de chasse en toutes saisons pour cette espèce. L'ensemble de l'aire d'étude rapprochée est favorable au déplacement de cette espèce. Aucun gîte potentiel n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée. Cependant, du fait de la faible dispersion de cette espèce et des horaires des premiers contacts, il est probable que des gîtes existent dans les bâtis voisins.	Oui

Groupe	Espèces	Site concerné	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
	Murin de Bechstein		Espèce identifiée avec certitude aux trois saisons d'inventaire et à au moins une reprise par point d'écoute. Les milieux de lisières sur le pourtour de l'aire d'étude rapprochée sont des milieux de chasse et de transit favorables pour cette espèce. Les allées dans la culture de sapin sont également des axes de transit favorables. Aucun arbre avec des cavités favorables au gîte des chauves-souris n'a été identifié dans l'aire d'étude rapprochée, cependant les boisements alentours peuvent présenter des gîtes arboricoles favorables pour cette espèce.	Oui
	Murin à oreilles échanquées		Cette espèce a été identifiée avec certitude en période estivale le long de la lisière à l'est. Au regard des milieux présents et des contacts de murins indéterminés, qui ont une activité moyenne, cette espèce peut être considérée comme présente en chasse et en transit dans les milieux buissonnants et de lisières présents dans l'aire d'étude rapprochée quelle que soit la saison. Aucun arbre avec des cavités favorables au gîte des chauves-souris n'a été identifié dans l'aire d'étude rapprochée, cependant, les boisements alentours peuvent présenter des gîtes arboricoles favorables pour cette espèce.	Oui

Parmi les 7 espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site ZSC FR4301342, 7 seront donc prises en compte dans l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Espèces d'intérêt selon l'article 4 de la Directive Oiseaux justifiant la désignation de la ZPS FR4312006

Espèces	Site concerné)	Statut(s) sur le site	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	ZPS FR4312006	Sédentaire	En période de reproduction : Il n'est pas considéré comme nicheur sur l'aire d'étude du projet mais utilise probablement les milieux arborés pour les transits et les haltes. En période internuptiale : Les habitats boisés du site lui sont utiles pour le transit et la recherche d'alimentation.	Oui
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>		Reproduction	En période de reproduction : Les habitats boisés semblent peu favorables à la reproduction de ce rapace. Il est donc considéré comme présent mais non nicheur sur le site. En période internuptiale : Aucun individu n'a été observé durant les inventaires en période de migration mais l'espèce est connue sur la commune et est susceptible d'utiliser l'aire d'étude pour les haltes et le transit.	Non
Milan noir <i>Milvus migrans</i>		Reproduction	En période de reproduction : L'espèce n'est pas nicheuse sur l'aire d'étude rapprochée mais utilise les milieux ouverts pour la chasse et le transit. En période internuptiale : Durant sa migration, cette espèce parcourt généralement les milieux semi-ouverts pour le transit, les haltes et la recherche d'alimentation.	Oui

Espèces	Site) concerné)	Statut(s) sur lesite	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>		Reproduction	En période interuptiale : Cette espèce fréquente aussi les milieux ouverts en période interuptiale pour la recherche d'alimentation ou en halte.	Oui
Milan royal <i>Milvus milvus</i>		Reproduction et concentration	En période de reproduction : L'espèce n'est pas nicheuse sur l'aire d'étude rapprochée mais utilise les milieux ouverts pour la chasse et le transit. En période interuptiale : Espèce le plus souvent migratrice et/ou hivernante qui fréquente les milieux ouverts pour la recherche de nourriture et les milieux arborés pour les haltes et le repos.	Oui

Parmi les 5 espèces d'intérêt selon l'article 4 de la Directive Oiseaux à l'origine de la désignation du site ZPS **FR4312006**, 4 seront donc prises en compte dans l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Mesures d'évitement et de réduction mises en place

Dans le cadre du projet, un panel de mesures d'évitement et de réduction ont été définies dès la phase conception afin d'éviter et de réduire l'impact du projet sur les éléments d'intérêt.

La liste des mesures proposées est présentée dans le tableau ci-après.

Liste des mesures d'évitement et de réduction

Code mesure	Intitulé mesure	Phase concernée
Mesure d'évitement		
ME -B01 (E1.1b)	Évitement d'une partie des sites à enjeux environnementaux très forts et de l'entière des sites à enjeux forts	Conception
Mesures de réduction		
MR- B01	Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue	Travaux
MR- B02 (E1.1c – R2.2d)	Redéfinition des caractéristiques du projet	Conception
MR-B03 (R1.1c)	Bonnes pratiques de chantier et balisage préventif de protection de secteurs à enjeux écologiques élevés	Travaux
MR-B04 (E4.1a)	Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques	Travaux
MR-B05 (R2.1e)	Réductions des risques d'érosion des sols et transparence hydraulique au sein du site	Exploitation
MR-B06 (R2.1d)	Prévention du risque de pollution accidentelle des eaux et des sols en phase de chantier	Exploitation
MR-B07 (R2.1k)	Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune	Travaux/exploitation
MR-B08 (R2.1f)	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	Travaux/exploitation
MR-B09 (R2.2j)	Mise en place d'une clôture perméable au déplacement de la petite faune	Travaux/exploitation
MR-B10 (R2.2j)	Installation d'un dispositif anti-intrusion au niveau de l'emprise projet	Travaux
MR-B11 (R2.2i)	Création de micro-habitats pour la petite faune (hibernaculum, pierriers)	Travaux/exploitation
MR-B12 (R2.2o)	Gestion des milieux ouverts au sein et aux abords de l'emprise projet	Travaux/exploitation
MR-B13 (R2.2o)	Gestion des milieux semi-ouverts	Travaux/exploitation

Analyse des incidences sur le site FR4301342

Code Natura 2000	Désignation	Intérêt du site N2000 pour l'habitat ou l'espèce	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
Espèces à l'origine de la désignation du site				
1324	Grand murin	Entre 2 et 25 individus en période de migration $2 \geq p > 0 \%$	Espèces utilisant l'aire d'étude rapprochée (majoritairement les milieux semi-ouverts et forestiers en périphérie de l'actuelle plantation de sapin qui sera convertie en prairie de fauche) pour leurs activités d'alimentation et de déplacement. La quasi-totalité de ces milieux seront préservés de tout aménagement et gérés pour conserver leur dynamique sur les 30 années à venir. De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	NON
1308	Barbastelle d'Europe	Entre 15 et 20 individus en période d'hivernage. – Population non significative		
1310	Minioptère de Schreibers	Entre 42 et 693 individus en période de reproduction – $2 \geq p > 0 \%$		
1304	Grand rhinolophe	Entre 14 et 45 individus en période d'hivernage, un individu en période de reproduction et entre 2 et 45 individus en période de migration $100 \geq p > 15 \%$		
1303	Petit rhinolophe	Entre 76 et 179 individus en période d'hivernage, un individu en période de reproduction et entre 1 et 5 individus en période de migration $2 \geq p > 0 \%$		
1321	Murin à oreilles échancrées	Entre 2 et 7 individus en période d'hivernage, 300 individus en période de reproduction et entre 3 et 34 individus en période de migration $15 \geq p > 2 \%$		
1323	Murin de Bechstein	Un individu en période d'hivernage et un individu en période de migration $2 \geq p > 0 \%$		

Analyse des incidences sur le site FR4312006

Code Natura 2000	Désignation	Intérêt du site N2000 pour l'habitat ou l'espèce	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
Espèces à l'origine de la désignation du site				
1324	Pic noir	Absence de données précises.	L'entière des habitats forestiers présents sur site et favorables à cette espèce seront conservées. De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	NON

Code Natura 2000	Désignation	Intérêt du site N2000 pour l'habitat ou l'espèce	Évaluation des incidences N2000	Incidences significatives
A073	Milan noir	Entre 15 et 30 couples en période de reproduction.	La conversion d'une plantation de sapin anthropiques en plus de 8 ha de prairies de fauches couplé au maintien des milieux semi-ouverts sur site pendant 30 ans permettra aux espèces de continuer à réaliser leurs cycles de vie (reproduction, alimentation, transit). De fait, les échanges entre l'emprise projet et le site N2000 seront maintenus.	
A074	Milan royal	Entre 5 et 15 couples en période de reproduction.		
A082	Busard Saint-Martin	Entre 1 et 2 couples en période de reproduction		

Description sommaire des projets intégrés à l'analyse

Dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000, l'étude des incidences cumulées doit viser les projets relevant du même maître d'ouvrage et susceptibles d'avoir un effet sur le réseau Natura 2000 déjà concerné par le projet.

Aucun autre projet actuellement soumis à évaluation environnementale, situé dans l'aire d'étude éloignée et porté pour European Energy, n'est identifié à ce jour.

Aucun autre projet, instruit ou approuvé, situé dans l'aire d'étude éloignée et porté pour European Energy, n'est identifié à ce jour. Toutefois, un projet agrivoltaïque, nommé « Les Chalindrés » a été soumis à l'instruction.

Mesure de suivi

La liste des mesures proposées est présentée dans le tableau ci-après.

MS - B01 - Suivi écologique des mesures de gestion (MR) et des communautés biologiques impactées				
Milieu physique	Faune flore	Paysage et patrimoine	Milieu humain	Risques
Conception		Travaux	Exploitation	Démantèlement
Code CEREMA, 2018	/			
Objectif(s)	S'assurer de l'efficacité des mesures de gestion MR - B08, MR - B12, MR - B13, MR - B14.			
Communautés biologiques visées	Toutes les communautés évoluant sur le site.			
Localisation	Emprise du projet			
Acteurs	Porteur de projet			
Modalités de mise en œuvre	Lors de la phase d'exploitation de la centrale agrivoltaïque, une analyse de l'efficacité des mesures de gestion (mesures de réduction) sera réalisée. Pour cela, un suivi de la végétation réalisé à l'année n+1, n+2, n+3, n+5, n+8, n+10, n+13, n+15, n+18, n+20, n+23, n+25, n+28, n+30, afin d'avoir plusieurs années de retour d'expérience. Conjointement, un suivi des espèces de faune impactées sera réalisé les mêmes années. L'année n+5 fera l'objet d'une évaluation plus précise de l'efficacité des mesures de gestion. De fait, 7 passages seront réalisés par année de suivi : 2 passages relatifs aux reptiles, insectes et amphibiens (un passage en avril et un passage en juin) ; 3 passages relatifs aux cortèges d'oiseaux des milieux semi-ouverts (un passage en période de nidification, un passage en période prénuptiale et un passage en période postnuptiale) ; 2 passages relatifs aux habitats naturels (un passage au printemps et un passage tardif en septembre) durant lequel l'efficacité des mesures de gestion propres aux habitats sera évaluée via les méthodologies décrites ci-dessous : Les chiroptères feront l'objet d'un suivi à chaque saison.			
	→ Suivi de la MR - B08 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales Afin de suivre l'efficacité de ces mesures de gestion, garantissant la disparition des stations d'espèces exotiques, un suivi de la présence des plants sera réalisé, l'objectif étant d'atteindre un recouvrement égal à 0%. Un rapport sera livré au maître d'ouvrage qui se chargera de le transmettre à la DREAL à la suite de chaque suivi. → Suivi de la MR - B12 : Gestion des milieux ouverts au sein et aux abords de l'emprise projet Afin de suivre l'efficacité de ces mesures de gestion, garantissant le maintien des milieux ouverts d'intérêt, des relevés phytosociologiques et des listes d'espèces seront à prendre en compte. → Suivi de la MR - B13 : Gestion des milieux semi-ouverts Afin de suivre l'efficacité de ces mesures de gestion, garantissant le maintien d'une lisière et de fourrés, un suivi de la présence des ligneux sera réalisé : le but est de garantir la présence d'un étagement progressif et la conservation d'une zone herbacée. De fait, l'objectif est d'atteindre un recouvrement en ligneux de plus de 20% sur ce milieu. Un rapport sera livré au maître d'ouvrage qui se chargera de le transmettre à la DREAL à la suite de chaque suivi. À chaque passage, l'écologue pourra proposer au gestionnaire du parc des mesures correctives si nécessaire afin d'ajuster les mesures de réduction présentées dans ce présent rapport, au contexte et à l'évolution du site donné.			

MS - B01 - Suivi écologique des mesures de gestion (MR) et des communautés biologiques impactées	
	La gestion sera la même durant 3 années, puis sera potentiellement amenée à changer durant les 2 années suivantes. Suite à ça, un cycle recommencera. Il est donc nécessaire de réaliser des suivis tous les 3 ans, pour dresser le bilan de la gestion mise en œuvre et, au besoin, corriger les modalités de gestion.
Suivi de la mesure	Comptes-rendus livrés à la maîtrise d'ouvrage à la suite de chaque suivi, qui se chargera de le transmettre à la DREAL

Conclusion sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Sur la base des impacts résiduels du projet sur les espèces et les habitats, définis à l'échelle locale en phase travaux et en phase d'exploitation, aucune incidence significative n'est attendue pour les espèces d'oiseaux et de chiroptères ayant justifié une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

En effet, les mesures d'insertion environnementales et de gestion des milieux mises en œuvre en phase de conception, de travaux et d'exploitation permettent de garantir des niveaux d'impacts faibles localement.

Ainsi, aucune incidence significative n'est attendue pour les espèces à l'origine de la désignation de la ZPS et de la ZSC « Vallée de la Saône ».

1.1.3 Demande complémentaire au titre de l'intégration paysagère du parc solaire

« Fournir un photomontage réalisé depuis la RD23 (à proximité du point suivant : 47.6762226532477,5.986401031401136) afin de visualiser l'impact potentiel du projet dans la perspective d'entrée du village, covisible avec le clocher de l'église Saint Martin. Fournir une coupe de niveau entre ce point et la zone de projet afin de visualiser la topographie entre les deux points. »



Figure 1 : Depuis la D23 (coordonnées : 47.6762226532477,5.986401031401136). Source : Google Street View.

Ce point de vue localisé sur la route D23 se situe en entrée de la commune de Scey-sur-Saône et Saint-Albin, au sein des paysages de la basse vallée de la Saône et du plateau calcaire de l'Ouest. On distingue en effet une visibilité ponctuelle du clocher de l'église Saint-Martin, à gauche de l'image en arrière-plan, se détachant discrètement des silhouettes arborées qui l'entourent. Le vallonnement du relief génère une ondulation des espaces agricoles et boisés qui suivent les mouvements topographiques. Ainsi, le parc solaire de la Combe-Trottier demeure imperceptible depuis ce lieu en raison de la topographie. De plus, la forte présence de boisements ceinturant les limites du projet (voir image aérienne ci-après) ne permettrait pas de percevoir le parc d'aussi loin quand bien même le relief serait plan. Une coupe réalisée entre le point de vue et le parc solaire étale les propos.



Figure 2 : Localisation de la prise de vue sur la D23 et de la coupe (trait rouge).

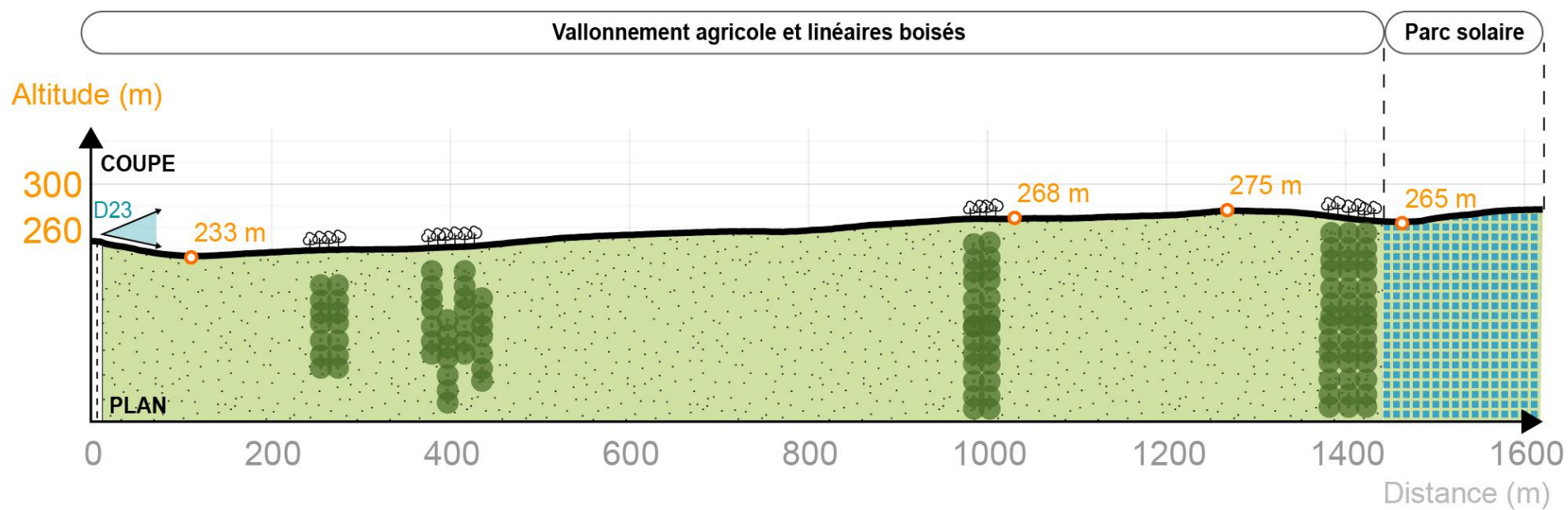


Figure 3 : Coupe entre le point de vue sur la D23 et le parc solaire.

2 Bibliographie

→ Site internet de l'INPN (consulté le 04/06/2025) : <https://inpn.mnhn.fr/>

→ Site internet de la LPO (consulté le 04/06/2025) : <https://www.lpo.fr>